

PROJET D'ETABLISSEMENT

Du

MULTI ACCUEIL

CALIN - COPAIN



DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

Le gestionnaire

L'établissement est placé sous l'autorité de :

Madame La Présidente du Syrenor
Place Jane Beusnel – Montgermont
B.P 96606
35766 Saint Grégoire Cedex

La structure

Multi Accueil « Câlin – Copain »
30 avenue Pinault
35740 PACE
Tel : 02.23.41.30.37.

Nom de la directrice de la structure :
Madame ALONSO.

Caractéristiques fonctionnelles

Etablissement assurant l'accueil collectif, occasionnel et régulier.

Il existe 2 types d'accueil :

- ↳ Un accueil régulier sous forme de contrat d'une durée d'un an maximum (23 places en contrat crèche avec repas)
- ↳ Un accueil occasionnel (7 places halte-garderie)
- ↳ Un accueil d'urgence : deux places seront attribuées à deux enfants au maximum une semaine afin de dépanner le plus grand nombre de familles. (Le caractère d'urgence reste à l'appréciation de la directrice de la structure)

- Capacité : 30 enfants
- Age des enfants accueillis : 3 mois à 6 ans (P.S.U.)

PROJET SOCIAL

Depuis sa création en 1999, le Syrenor, syndicat intercommunal à vocation multiple et à géométrie variable, regroupe les 8 communes (La Chapelle des Fougeretz, Clayes, Gévezé, Montgermont, Pacé, Parthenay de Bretagne, Saint Gilles et Vezin le Coquet) du secteur Nord-Ouest de la Communauté d'Agglomération rennaise « Rennes Métropole ».

Par les compétences qu'il s'est donné, le Syrenor intervient auprès de nombreuses familles : l'école de Musique et de Danse, l'accueil de la Petite enfance

Cette compétence « Action Sociale » a en particulier pour vocation la gestion du fonctionnement de trois haltes garderies et un multi-accueil intercommunaux :

- la halte-garderie « Pinocchio » implantée à La Chapelle des Fougeretz, (16 places)
- Multi-accueil « Petit Moulin » implanté à Gévezé (20 places)
- la halte-garderie « Caramel et Chocolat » implantée à Montgermont (16 places)
- le multi-accueil « Câlin-Copain » implanté à Pacé. (30 places)

Chaque structure accueille les enfants âgés de 3 mois à 6 ans.

Lieux	Jours	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
		Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
La Chapelle des Fougeretz Halte-garderie 16 places				8h00 Pinocchio 18h30		8h00 Pinocchio 18h30				8h00 Pinocchio 18h30	
Gévezé Multi-accueil 20 places		8h00 Petit Moulin 18h30		8h00 Petit Moulin 18h30		8h00 Petit Moulin 18h30		8h00 Petit Moulin 18h30		8h00 Petit Moulin 18h30	
Montgermont Halte-garderie 16 places				8h00 Caramel et Chocolat 18h30		8h00 Caramel et Chocolat 18h30		8h00 Caramel et Chocolat 18h30			
Pacé Multi-accueil 30 places		8h00 Câlin-Copain 18h30		8h00 Câlin-Copain 18h30		8h00 Câlin-Copain 18h30		8h00 Câlin-Copain 18h30		8h00 Câlin-Copain 18h30	

Ces structures apportent des moyens de garde en complément des assistantes maternelles. Les parents peuvent déposer leur enfant dans tous les sites d'accueil, quelle que soit leur commune de résidence.

I- Le contexte intercommunal

Le secteur du Syrenor a une population de 30 969 habitants.

Le taux d'activité féminine est plus important (75,44 %) que sur l'ensemble du département. La demande de logements sur les communes de la périphérie rennaise se poursuit et l'implantation de logements locatifs et sociaux va en s'amplifiant.

Le choix entre le mode de garde individuel et collectif est peu ouvert, avec un nombre d'assistantes maternelles en stagnation. Un déficit de places offertes par les assistantes maternelles perdure et risque de s'aggraver selon les communes, déficit confirmé par l'ensemble des projections faites actuellement sur notre secteur.

En 2010, la population de ces 5 communes est estimée à 22 221 habitants. Ce territoire a connu une évolution annuelle moyenne des naissances entre 2006 et 2010 de + 5,34 % contre + 0,4 % sur le département d'Ille et Vilaine. Elles regroupent 937 enfants de 0 à 2 ans. L'offre de garde individuelle, même si elle propose une solution à 479 enfants (âgés de 0 à 3 ans) sur un besoin de garde potentiel pour 686 enfants, ne répond pas à l'ensemble des besoins du territoire Syrenor « Action Sociale ».

On peut supposer que les enfants de moins de 3 ans dont les parents sont bi-actifs et qui ne sont pas gardés par une assistante maternelle sont :

- à l'école pour une partie des 2/3 ans,
- gardés par le réseau familial,
- par les parents s'ils travaillent à temps partiel,
- dans les structures collectives existantes. (A noter que les structures collectives existantes n'offrent pas toutes les mêmes possibilités d'accueil régulier.)

La pratique de l'intercommunalité dans le domaine de la Petite Enfance permet d'offrir à la population un mode de garde occasionnel et/ou régulier qui connaîtrait probablement de plus grandes difficultés de gestion à l'échelon des plus petites communes.

II- Demandes des familles

- Des lieux de rencontre et de convivialité pour tisser des liens. Ce sont souvent des nouveaux arrivants qui ne connaissent personne dans la commune. Les deux haltes garderies et les deux multi-accueils sont avant l'école des lieux d'intégration au tissu social local.
- Des lieux de soutien, d'accompagnement à la parentalité, du fait de la spécificité de chaque structure qui s'articule avec d'autres institutions de la petite enfance.
- Des lieux de garde occasionnel ou régulier.
- Des lieux d'éveil et de socialisation où chacun puisse s'épanouir en toute harmonie.
- Une demande croissante en journée continue.

III- Intégration dans l'environnement

Les quatre structures Petite Enfance du Syrenor travaillent en partenariat avec différentes structures de proximité, suivant des projets bien définis.

↳ Structures municipales et intercommunales :

➤ la médiathèque et l'école de musique et de danse : éveiller les enfants à la culture.

➤ les communes : pour adapter au mieux les trois haltes garderies et le multi-accueil aux besoins de la population (complémentarité des horaires...)

➤ les écoles maternelles : créer un lien pour faciliter le passage entre deux institutions.

↳ Autres organismes :

➤ Le Centre Départementale d'action Sociale et plus précisément le service de la P.M.I,

➤ Les multi-accueils associatifs de proximité.

PROJET EDUCATIF

Le projet de service du Multi Accueil « Câlin – Copain » a pour but d'atteindre des objectifs professionnels réfléchis et mis en œuvre par un travail collectif au sein de la structure, fixant ainsi la ligne de conduite de l'ensemble du personnel.

Ce projet permet de souder l'équipe et d'harmoniser les pratiques de chacun autour de ces objectifs.

Il est indispensable que chaque membre de l'équipe comprenne l'intérêt et la nécessité d'un projet de service et s'implique activement dans la mise en place puis dans son amélioration en faisant part d'observations, de réflexions et de nouvelles propositions.

*L'essentiel étant de permettre l'épanouissement
de chaque enfant accueilli.*

PROJET PEDAGOGIQUE

INTRODUCTION

Le Multi Accueil intercommunal peut accueillir 30 enfants de 3 mois à 6 ans, ainsi que deux enfants en place d'urgence. Des enfants peuvent être accueillis en surnombre certains jours de la semaine, dans la limite de 10 % de la capacité d'accueil autorisée pour l'établissement et à la condition que la moyenne hebdomadaire du taux d'occupation n'excède pas 100 % de la capacité d'accueil prévue par l'autorisation du Président du Conseil Général. (Décret n°2010-613 du 07 juin 2010)

L'enfant y est pris en compte individuellement, selon son histoire familiale, sa personnalité, ses désirs, tout en apprenant la vie collective : les règles de la collectivité, le respect des autres enfants et des adultes.

L'objectif principal du Multi Accueil est de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant qui sont :

- Le besoin de sécurité : l'enfant doit être à l'aise et doit se sentir en confiance avec les adultes qui l'encadrent dans les différents lieux de vie de la structure (coin sieste, coin repas ...) tout en ayant des repères plus personnels (son « doudou », sa sucette) = adaptation sur mesure pour l'enfant et ses parents.
- Le besoin d'espace, d'expression libre : l'enfant doit pouvoir jouer et se mouvoir librement. Pour ce, les locaux ont été aménagés en différents espaces de liberté comme le coin « jeux », le coin « dinette » ou encore l'espace lecture.
- Le besoin d'autonomie : l'enfant doit se sentir libre de choisir suivant ses affinités et ses goûts, le copain, le jeu ou l'activité. L'attitude du personnel est très importante tant pour être à l'écoute de ses désirs que pour orienter l'enfant vers un jeu ou une activité adaptée. L'enfant apprend petit à petit à faire seul, en ayant conscience de ses possibilités et de ses limites.
- Le besoin de socialisation : l'enfant apprend à vivre en groupe et à partager les moments rituels de la journée avec ses pairs. Il participe à des jeux et des activités où il apprend à respecter les autres et à communiquer.

Chaque enfant est un individu à part entière. Sa prise en charge au sein d'une collectivité doit être individualisée afin de respecter son rythme le plus fidèlement possible. L'enfant a besoin de repères, de références pour se développer harmonieusement.

C'est pourquoi l'entrée en Multi-accueil débute par une période d'adaptation qui permet de faciliter l'intégration de l'enfant dans la structure. Elle est différente pour chaque enfant et chaque parent. Elle permet à l'enfant et sa famille de s'adapter à un nouvel environnement. Il s'agit entre l'enfant, les parents et le personnel du Multi-accueil d'apprendre mutuellement à se connaître, à s'apprivoiser.

La 1^{ère} rencontre se fera avec l'enfant et un des parents. Puis, l'enfant viendra seul progressivement jusqu'à ce qu'il se sente à l'aise dans la structure.

I. L'accueil : une étape primordiale

Un accueil de qualité est un accueil personnalisé, qui préserve la sécurité affective des enfants, leur vitalité et leur dignité. C'est également un accueil adéquat à la sensibilité et aux besoins des parents où les places des adultes qui entourent l'enfant sont clairement définies.

La séparation quotidienne peut être positive si l'enfant en comprend le sens, si elle est acceptée par les parents, et si elle est préparée et progressive pour l'enfant.

Etablir le maximum de similitudes entre le milieu familial et le Multi-accueil reste le meilleur moyen d'adoucir le passage maison-structure d'accueil. Cela implique de bien connaître l'enfant, ses rythmes de sommeil, sa façon de s'endormir. Est-il enfant unique ou entouré de frères et sœurs, est-il au calme ou toujours dans le bruit ?

Toute cette connaissance de l'enfant est basée sur le dialogue et la communication entre le personnel du Multi Accueil et les parents. Autrement dit, le travail qui est réalisé à « Câlin-Copain » ne peut se faire sans la participation active des parents.

Il faut absolument que les parents et plus particulièrement la mère, puisse faire confiance aux personnes qui vont s'occuper de son enfant. Il faut aborder avec elle son projet éducatif pour qu'elle ne se sente pas dépossédée et que l'on suive ensemble une même ligne de conduite.

Tout ceci sous entend que le personnel ait les moyens d'être attentif à l'évolution de chaque enfant et possède de solides notions sur le développement de l'enfant. On peut atténuer la difficulté de la séparation par toute une série de rituels. Les enfants ont besoin d'habitudes, d'une certaine programmation de leur vie pour se repérer. Il doit y avoir des moments, des gestes, des paroles qui les préparent.

De la quiétude de la maman dépend celle de son enfant.

C'est sur la compétence et le professionnalisme de l'équipe du Multi-accueil que repose la qualité de cet accueil que nous venons de décrire.

Réfléchir à plusieurs sur la complexité du rapport avec les parents, prendre du recul, dépassionner les conflits si nécessaire, permet à l'équipe de penser la relation.

L'enfant est au centre des relations entre ses parents et le personnel de « Câlin-Copain ».

II. L'intégration de l'enfant différent

L'enfant, même né différent, a droit à son enfance.

Pour l'admission d'un enfant handicapé ou atteint d'une maladie chronique au Multi-accueil, il faut s'assurer qu'il est effectivement suivi par une équipe de soins et être en relation avec celle-ci. Etre en contact étroit avec les professionnels ayant en charge le suivi psychologique et /ou médical de l'enfant pour pouvoir établir ses compétences, ses capacités, ses besoins et ainsi adapter à la réalité les objectifs d'accueil.

Importance du travail en réseau pour pouvoir apprécier l'évolution et les résultats de cette intégration.

Nous soulignons que le Multi-accueil est un lieu de vie et non un lieu de soins, il entend apporter une aide spécifique aux enfants handicapés mais n'est pas un lieu d'aide spécialisée.

III. L'activité Musique

En proposant d'introduire quotidiennement la musique pour les enfants accueillis en Multi-accueil, il ne s'agit pas d'en faire des musiciens. En étant à l'écoute de leur créativité sonore spontanée, l'équipe souhaite développer le plaisir des petits et des plus grands à écouter et à faire des sons, et susciter le désir de s'inscrire dans le groupe, de participer, d'apprendre et se laisser étonner, de rire, d'utiliser sa voix, ses gestes, son corps : se découvrir soi au milieu des autres.

Il ne s'agit pas de cloisonner des espaces temps dévolus de manière impérative à la musique. Dans la souplesse et en respectant les envies des enfants, il est toutefois intéressant de créer des rituels scandant la journée des enfants au Multi-accueil.

De ce fait, avant les goûters, il est intéressant de regrouper rituellement les enfants pour que chacun prenne sa place dans le groupe.

Chanter à ce moment là est une manière gaie d'être d'ensemble. Les enfants anticipent souvent ce regroupement, allant d'eux-mêmes s'asseoir et commençant à chanter, à produire des sons.

Instaurer un moment de chant, c'est aussi permettre aux enfants de s'imprégner de leurs mélodies, de paroles grâce à la répétition. Leurs grandes variétés de rythmes, de vocabulaire laissent également une large place à la nouveauté, à la surprise.

Une fois tous les quinze jours, un intervenant vient au Multi-accueil organiser avec l'équipe et le groupe d'enfants présents trente minutes partagées entre le chant, la découverte d'instruments de musique, des « jeux » chantés, des écoutes de musique.

La venue d'une personne extérieure au Multi-accueil devient vite une fête anticipée. L'intervenant capte un auditoire toujours plus attentif à ce qu'il propose.

Au niveau de l'équipe, c'est une véritable dynamique qui se crée autour de l'observation de ce qui est mis en place avec les enfants, l'apprentissage de nouveaux chants, de la manipulation.

Lors des interventions du musicien, un personnel référent reste auprès de lui et des enfants. Ceci dans le but de surveiller le petit groupe d'enfants mais également dans un objectif de continuité dans la quinzaine du travail abordé.

Des séances de formation du personnel du Multi-accueil font également partie intégrante du projet de service de la structure.

IV. L'activité Livre

Prendre le temps de s'installer dans un espace accueillant et proposer des histoires de qualité aux enfants permet d'instaurer entre eux et l'adulte un climat de partage, de communication de plaisir.

En proposant des livres aux enfants, c'est aussi leur permettre d'être acteur, actif et d'apporter à chacun une attention particulière.

Pour que le livre prenne toute sa place dans le Multi-accueil, il faut que l'adulte et le ou les enfants aient la possibilité à tout moment de s'installer confortablement dans un coin chaleureux de la salle et d'y trouver matière intéressante à conter, à se raconter.

Afin de pouvoir proposer aux enfants des livres de qualité et en bon état, il est important de prévoir l'acquisition d'un fonds de livres variés.

Il apparaît indispensable le partenariat avec la médiathèque. Le travail en réseau nous permettant de créer une cohérence entre les actions menées par la médiathèque auprès des jeunes enfants, les activités organisées par l'équipe du Multi-accueil et l'approche du livre, du conte par les enfants et leurs parents.

Une fois tous les quinze jours, une professionnelle de la médiathèque municipale intervient auprès des enfants de tout âge dans les locaux du Multi-accueil. Elle présente un livre sur le thème préparé à l'avance ; elle met également des livres à disposition des enfants. Un endroit douillet, préparé avec les enfants est prévu à cet effet afin de l'accueillir. Le fait d'impliquer les enfants dans cet atelier favorise leur écoute et leur attention.

ACTIVITES, RYTHMES ET ESPACES PROPOSES

I. HORAIRES D'OUVERTURE :

Le Multi-accueil de PACE est ouvert :

- le lundi de 8h à 18h30
- le mardi de 8h à 18h30
- le mercredi de 8h à 18h30
- le jeudi de 8h à 18h30
- le vendredi de 8h à 18h30

Pour les enfants en accueil occasionnel, la fermeture du midi est de 12h30 à 13h.

Pendant les temps forts de la vie du lieu d'accueil, l'équipe pédagogique n'étant pas en mesure d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions, il est proposé aux parents d'adapter leur arrivée et leur départ selon le tableau ci-dessous :

	Arrivée	Départ
Matin	avant 9h45	entre 11h et 12h30
Après-midi	à partir de 13h éviter entre 16h et 16h30 (goûter)	au plus tard à 18h30

L'établissement est fermé en partie pendant les vacances scolaires selon un calendrier proposé en début d'année scolaire.

Les horaires sont modifiables sur simple décision du Comité Syndical du Syrenor.

II. ACCUEIL DES ENFANTS :

Les enfants sont accueillis chaque jour en fonction des places en contrat et selon les heures d'ouverture de l'établissement.

L'accueil des enfants s'oriente autour du projet éducatif joint, qui est réfléchi et travaillé par l'ensemble de l'équipe.

Ce projet permet d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages à travers des activités et animations adaptées aux enfants accueillis.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

I. Présentation de l'équipe :

Une Éducatrice de Jeunes Enfants, Directrice du Multi-accueil, interlocutrice principale avec les parents et le siège administratif du Syrenor, assure :

- la gestion administrative du Multi-accueil (environ 50 % de son temps de travail),
- l'élaboration et le suivi de projets dont le projet pédagogique et l'évaluation de l'activité de la structure,
- l'accueil des parents et des enfants,
- elle répond aux besoins affectifs, intellectuels et psychomoteurs des enfants, individuellement ou en groupe (activités d'éveil), et aux besoins vitaux (repas, sommeil)
- l'encadrement de l'équipe (une infirmière, deux éducatrices de jeunes enfants, quatre auxiliaires de puériculture et quatre agents sociaux),
- l'accueil et l'encadrement des stagiaires en collaboration avec l'équipe.

Une infirmière qui par délégation de la Directrice :

- de la sécurité des enfants tant physique que psychologique et affective ;
- des dimensions sanitaires du projet d'établissement et de sa coordination ;
- des relations harmonieuses au sein de l'équipe dans le respect des autres ;
- du bon fonctionnement de la crèche en cas d'absence de la directrice ;
- de la conception, de l'élaboration en équipe, du suivi et de l'évaluation du projet de santé regroupant :
 - l'évolution de la santé de l'enfant et les facteurs qui la favorisent,
 - l'hygiène de la personne, de l'environnement,
 - l'hygiène et l'équilibre alimentaire,
 - l'observation et la surveillance des troubles du comportement et de l'état de santé,
 - les prescriptions de médicaments et les protocoles médicaux,
 - le dossier de vie de l'enfant ;
- d'assurer la continuité du service en l'absence de la Directrice du Multi-accueil,
- d'accueillir et accompagner l'enfant et sa famille au quotidien, au sein de l'équipe pluridisciplinaire en utilisant ses compétences spécifiques,
- de mettre en œuvre les dimensions sanitaires du projet d'établissement et de sa coordination,

- de répondre aux besoins affectifs, intellectuels et psychomoteurs des enfants, individuellement ou en groupe (activités d'éveil), et aux besoins vitaux (repas, sommeil)
- d'encadrer l'équipe (deux éducatrices de jeunes enfants, quatre auxiliaires de puériculture et deux agents sociaux et un agent d'entretien),
- d'accueillir et encadrer des stagiaires en collaboration avec l'équipe.

Trois Éducatrices de Jeunes Enfants qui ont pour mission :

- d'appliquer les projets dont le projet pédagogique et l'évaluation de l'activité de la structure,
- d'accueillir les parents et les enfants,
- elles répondent aux besoins affectifs, intellectuels et psychomoteurs des enfants, individuellement ou en groupe (activités d'éveil), et aux besoins vitaux (repas, sommeil)
- d'encadrer l'équipe (quatre auxiliaires de puériculture, deux agents sociaux et un agent d'entretien), d'accueillir et d'encadrer les stagiaires en collaboration avec l'équipe.

Quatre auxiliaires de puériculture :

- l'accueil des enfants,
- les activités d'éveil
- elles veillent plus particulièrement aux soins corporels de l'enfant, à son alimentation, à son sommeil ainsi qu'à l'apprentissage de la propreté sans oublier l'éveil de l'enfant,
- elles renforcent le rôle de l'éducatrice de jeunes enfants et de l'infirmière.

L'auxiliaire de puériculture s'occupe plus particulièrement des bébés.

Deux agents sociaux :

- secondent l'éducatrice de jeunes enfants et l'auxiliaire de puériculture et participent à la vie du Multi-accueil,
- participent à l'éveil global de l'enfant.

Deux agents d'entretien :

- gèrent l'organisation des repas et prennent en charge l'hygiène de l'environnement (ménage, lessive...)

Le personnel veille également à l'accueil des familles en les aidants à bien vivre la séparation.

En l'absence de la Directrice de la structure et de l'infirmière, une des Educatrices de Jeunes Enfants des unités de vie prend en charge la structure conformément au protocole établi en ce cas de figure et reçoit en renfort un agent complémentaire. Cependant, la Directrice reste responsable de la structure.

II. Organisation interne de la structure :

Un temps de réunion est proposé à l'équipe une fois par mois.

Ce temps posé d'une heure et demie permet de travailler sur les conditions d'accueil des enfants, sur les projets à mettre en place, leur évaluation et leur ajustement.

Tous les agents du Multi-accueil sont sollicités pour suivre des formations, essentiellement proposées par le C.N.F.P.T. et ainsi rapporter au sein de l'équipe de bonnes pratiques ou des remises en question.

III. Travail avec des intervenants extérieurs :

Tous les projets sont soutenus par l'intervention de personnels extérieurs qualifiés.

DEFINITION DE LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Les parents sont toujours tenus informés du déroulement du temps de présence de leur enfant au Multi-accueil.

L'organisation de l'équipe permet de détacher un personnel d'encadrement lors de l'accueil et du départ des enfants pour permettre à tous les parents de pouvoir communiquer avec un personnel disponible.

L'équipe reste toujours disponible pour répondre aux questions des parents et à recevoir les avis et suggestions susceptibles d'agrémenter l'accueil des enfants.

C'est par ce travail de proximité auprès des parents que l'équipe du Multi-accueil a choisi de soutenir la parentalité.

CONCLUSION

Le projet d'établissement du Multi Accueil intercommunal « Câlin – Copain » implanté sur la commune de PACE reste ouvert, renégociable si les équipes changent.